

Parlement des Territoires : acte 1

51 intercommunalités, représentant 1 200 maires de six départements, ont répondu à l'appel de Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Maire de Montpellier, le 25 mars dernier, pour poser les bases du Parlement des Territoires. Cette instance de dialogue vise à engager des stratégies de coopération pour le développement des territoires, sans ajouter de strate administrative. À l'issue de cette première réunion, une déclaration commune, nommée « l'appel de Castries », a été adoptée à l'unanimité.

C'est dans la majestueuse salle des États du Languedoc du Château de Castries que Philippe Saurel avait convié ses invités. Au XVIII^e s., les États du Languedoc représentaient les baronnies de l'actuel Languedoc, plus celles de Toulouse, d'Albi, du Velay et du Vivarais, moins les Pyrénées. Une référence symbolique pour ce Parlement des Territoires du XXI^e s., qui lui, est issu de six départements : le Gard, l'Hérault, la Lozère, l'Aude, les Pyrénées Orientales et l'Aveyron.

En effet, 72 élus d'intercommunalités et de communes allant de la vallée du Rhône jusqu'aux sommets pyrénéens, en passant par les hauts plateaux de l'Aubrac et les plages du littoral, ont répondu à l'appel. « La grandeur de Montpellier, c'est de n'oublier ni les territoires ruraux, ni les territoires périurbains, ni les villes », a indiqué Philippe Saurel.

Un esprit de libre consentement

En toile de fond de cette première réunion, la réforme territoriale et la création d'une grande Région regroupant Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. « La grande région nous pousse au dialogue », a estimé François Commeinhes, Président de Thau Agglomération et Sénateur-maire de Sète, tout en rappelant qu'il ne s'agissait pas

« d'une strate administrative de plus ». De son côté, le Pays de l'Or a salué l'esprit de libre consentement qui prévaut dans cette assemblée. « Longtemps, Montpellier a fait peur, et cette instance est faite pour nous rassurer », a estimé Stéphan Rossignol, Président de l'Agglomération du Pays de l'Or et Maire de la Grande-Motte.

Pour une action publique efficace

« C'est un moment important pour nous tous », a déclaré Louis Villaret, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et Maire du Pouget. « L'argent public se faisant de plus en plus rare, il y a une efficacité à rechercher dans l'action publique, quelles que soient nos idées ». Enthousiaste, Didier Codorniou, 1^{er} Vice-président du Grand Narbonne et Maire de Gruissan, a salué « le visionnaire Philippe Saurel et sa volonté de faire converger les dynamiques économiques ».

Le Parlement des Territoires propose aux intercommunalités de coopérer autour des six piliers de développement impulsés par Montpellier Méditerranée Métropole : la santé, le développement numérique, la mobilité et les déplacements, le développement économique et touristique, l'agro-écologie/alimentation, le patrimoine, la culture et l'égalité des chances. Des



Réunis dans la salle historique des États du Languedoc au Château de Castries, plus de soixante-dix élus représentant 51 intercommunalités ont répondu à l'invitation de Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Maire de Montpellier.

problématiques communes dont la pertinence s'est confirmée, les territoires ruraux se montrant particulièrement intéressés par la lutte contre la fracture numérique et l'accès aux soins.

« Dépasser le clivage urbain-rural », c'est le souhait de Marie-Christine Bousquet, Présidente de la Communauté de communes du Lodévois et Maire de Lodève, qui a apprécié de pouvoir « réfléchir et travailler autrement ». Avant de se quitter, les élus ont adopté une déclaration commune, « l'appel de Castries », qui les engage dans « une démarche solidaire et audacieuse de coopération territoriale ». Elle prévoit aussi que l'assemblée fonctionne selon le principe « une intercommunalité = une voix ». Le Parlement des Territoires se réunira au moins une fois par an et sera équipé d'une plateforme numérique d'échanges. Ses premiers travaux viseront à élaborer une charte fondatrice concertée.

L'appel de Castries . 25 mars 2015 . extrait

« Nous, élus locaux représentant la République des territoires, réunis à Castries le 25 mars 2015, pour la 1^{re} session du Parlement des territoires, affirmons au travers de la présente déclaration notre volonté d'engager une démarche solidaire et audacieuse de coopération territoriale. Cet engagement qui nous rassemble repose sur six piliers de développement qui transcendent nos territoires : la santé, le développement numérique, la mobilité

et les déplacements, le développement économique et touristique, l'agro-écologie/alimentation, le patrimoine, la culture et l'égalité des chances.

Notre ambition commune s'articule autour de trois convictions :

- Nous voulons construire ensemble une réponse innovante aux défis de la réforme territoriale
- Nous sommes déterminés à dépasser la rigidité des périmètres administratifs

pour œuvrer à de nouvelles échelles de complémentarité et de solidarité

• Nous sommes convaincus qu'ensemble nous serons plus forts. »



montpellier3m.fr/parlement-des-territoires